



Infos RAM

La lettre d'information du

Relais Assistantes Maternelles de la Presqu'île de Quiberon

N°7
Septembre
2011

Actus

L'agenda

- | | |
|--------------------|---|
| Jeudi 8 septembre | Reprise contact et matinée d'éveil «peinture» |
| à 20h | Réunion de travail des assistantes maternelles |
| Jeudi 15 septembre | Réunion plénière de la CAF |
| Jeudi 22 septembre | Matinée d'éveil «manipulation» |
| Jeudi 29 septembre | Matinée d'éveil «découverte sons et des instruments» |
| Jeudi 6 octobre | Matinée d'éveil «peinture» |
| Jeudi 13 octobre | Semaine du goût : dégustations et visite du marché de Saint-Pierre-Quiberon |
| Jeudi 20 octobre | Matinée d'éveil «manipulation» |
| Jeudi 3 novembre | Matinée d'éveil «découverte sons et des instruments» |
| Jeudi 10 novembre | Matinée d'éveil «peinture» |
| Jeudi 24 novembre | Matinée d'éveil «manipulation» |

Rappel

Si vous souhaitez obtenir la liste des assistantes maternelles pendant la fermeture du relais, vous pouvez :

- laisser un message au Relais Assistantes Maternelles : tél. 02 97 29 50 70
- joindre Isabelle Martin, directrice du multi-accueil : tél. 02 97 29 50 01
- consulter le site internet : www.mon-enfant.fr

mon-enfant.fr
et faire garder mon enfant devient plus simple !

ASSOCIATION FAMILIALES

- Les différents modes de garde
- Relais assistantes maternelles
- Lieux d'accueil enfants-parents
- Calcul du prix d'accueil
- Je recherche

Infos Pratiques

A destination des parents

PAJEMPLOI : Si vous souhaitez **employer une assistante maternelle pour votre deuxième enfant**, vous devez auparavant faire une nouvelle demande de Complément de Mode de Garde concernant ce nouvel enfant, auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole pour pouvoir bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales .



ASSURANCE : Renseignez-vous au sujet de de votre couverture **assurance en cas d'accident sur le lieu de garde de votre enfant**.

En effet, si votre enfant se blesse lors de l'accueil chez l'assistante maternelle, et que sa responsabilité n'est aucunement engagée, c'est l'assurance des parents qui est sollicitée (l'assurance responsabilité civile professionnelle des assistantes maternelles ne couvre pas les accidents de la vie quotidienne).

A destination des assistantes maternelles



La Protection Maternelle Infantile invite les assistantes maternelles à **renouveler leur demande d'agrément** dans les 6 mois qui précèdent l'échéance.

La Protection Maternelle Infantile demande aussi que les assistantes maternelles **renvoient impérativement le coupon dès le premier accueil** au secrétariat de circonscription d'action sociale. Cela conditionne les prévisions d'inscription au deuxième volet de la formation.

Afin de répondre au mieux aux attentes des parents, n'oubliez pas de retourner au Relais Assistantes Maternelles vos disponibilités en termes d'accueil, dès la rentrée.

Ouverture au public

Tous les jeudis
de 11h à 12h30
et de 13h30 à 17h
sur rendez-vous

Fermeture du relais

Jeudi 15 septembre
Jeudi 22 septembre après-midi
Jeudi 27 octobre

Contact

Tél. 02 97 29 50 70
courriel :
rampresquilequiberon@
ville-quiberon.fr